10 % de bénéficiaires du RMI en moins en 2007

En 2007, 311 228 allocataires ont bénéficié de prestations sociales et familiales en Picardie. Cette légère hausse (+0,6 %) est davantage marquée dans l'Aisne (+0,9 %) que dans l'Oise et la Somme (+0,5 %). Au total, 904 053 personnes sont couvertes par les prestations, soit 48 % de la population régionale. Le nombre de bénéficiaires du RMI est en nette diminution (-10 %), surtout dans l'Aisne (-12 %).

L'année 2007 est marquée par un net recul des prestations liées à l'isolement et à la précarité. En effet, la baisse du chômage, et les nouvelles dispositions d'intéressement mises en place à partir d'octobre 2006 ont engendré une baisse du nombre de bénéficiaires de l'allocation parent isolé (de -7,3 % au niveau de la métropole et -4,3 % en Picardie). et du nombre de bénéficiaires du RMI (-8, 6 % au niveau national et -9,6 % en Picardie).

Des prestations petite enfance toujours aussi importantes

En 2007, plus de 72 000 allocataires picards bénéficient d'une aide liée à la petite enfance. Ce nombre est constant par rapport à 2006. La Prestation d'Accueil du Jeune Enfant est en phase finale de sa montée en charge : en 2007, elle progresse de 6 % en Picardie, au même rythme qu'au niveau national. Les personnes non couvertes par la PAJE ne représentent que 7 % des allocataires percevant des aides pour leurs jeunes enfants. Ce sont des familles qui n'ont eu aucune naissance ou adoption depuis 2004 et qui ont des enfants âgés de 4 à 6 ans. Ces allocataires continuent de bénéficier des anciennes prestations que sont l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA) et l'allocation de garde d'enfant à domicile.

Mise en place de la garde alternée en mai 2007

À partir du 1er mai 2007, les allocations familiales peuvent être partagées entre les parents divorcés ou séparés, en cas de garde alternée de leurs enfants. Chaque parent reçoit la moitié des allocations familiales versées pour chaque enfant vivant en résidence alternée.

Ce partage est établi par demande conjointe des parents auprès de la Caisse d'allocations familiales. Cependant, il n'y a pas de partage des allocations lorsque les parents désignent un seul bénéficiaire.

En Picardie, 1 000 enfants sont concernés par le partage des allocations familiales fin 2007.

Forte diminution du nombre de bénéficiaires du RMI

Répartition des bénéficiaires des CAF selon la nature des prestations et le département de résidence en 2007

	Aisne		Oise		Somme		Picardie	
	Effectif d'allocataires	Évolution 2006/2007	Effectif d'allocataires	Évolution 2006/2007	Effectif d'allocataires	Évolution 2006/2007	Effectif d'allocataires	Évolution 2006/2007
Prestations liées à la naissance	20 582	1,0	31 804	0,0	20 362	-1,0	72 748	0,0
Prestations liées à la famille	46 068	-0,4	72 080	-0,1	46 315	-0,4	164 463	-0,3
Prestations liées au logement	49 128	2,2	55 983	1,0	53 141	1,0	158 252	1,4
Prestations liées à l'isolement	7 294	-1,5	8 719	-6,4	6 647	-7,9	22 660	-5,3
Prestations liées au handicap	11 975	-1,0	12 020	2,2	10 063	0,3	34 058	0,5
Prestations liées à la précarité	10 089	3,3	11 748	2,0	11 802	3,5	33 639	2,9
dont RMI	*8 266*	*-12,2*	*10 067*	*-9,1*	*9 935*	*-7,7*	*28 265*	*-9,6*
Population allocataire	89 258	0,9	124 986	0,5	97 014	0,6	311 228	0,6
Personnes couvertes	256 235	-0,1	385 112	-0,3	262 706	-0,4	904 053	-0,3

Source : CAF

Fin de la baisse des aides au logement

Le nombre d'aides au logement attribuées en 2007 a augmenté de 1,4 % par rapport à 2006. La hausse est plus marquée dans l'Aisne (+2,2 %) que dans la Somme et l'Oise (+1 %). Pour les trois départements picards, la hausse est supérieure à la moyenne nationale (+0,8 % en France métropolitaine et dans les DOM). Cette augmentation s'explique en partie par l'abaissement du seuil de versement de 24 à 15 euros depuis le 1er janvier 2007. Les aides au logement visent à soutenir les familles modestes dans leur effort financier consacré au logement principal, qu'il s'agisse d'un loyer ou de la mensualité d'accession à la propriété. En France, en comptant les enfants et les autres personnes à charge au sens du logement, 12,3 millions de personnes vivant dans un foyer sont couvertes par une aide au logement. Elles sont 390 000 en Picardie, soit 21 % de la population (même proportion qu'en France).

Stabilisation des prestations liées au handicap

Après une hausse en 2006, les allocations liées au handicap se stabilisent au niveau régional (+0,5 %). Les départements picards n'ont pas le même comportement au regard de ces prestations : si l'Oise connaît une hausse de 2,2 %, l'Aisne enregistre une baisse de 1 % alors que la Somme se stabilise (+0,4 %).

Forte diminution de l'API et du RMI

L'allocation de parent isolé diminue de 4,3 % en Picardie. Au niveau de la France entière, la diminution est encore plus forte (-5,3 %) et atteint même -7,3 % en métropole. Dans la région, cette diminution a été le plus ressentie dans l'Oise : -7,7 %. La Somme compte 4 % de bénéficiaires d'API de moins qu'en 2006 et leur nombre est stable dans l'Aisne, (2 469 allocataires contre 2 489 en 2006).

Le RMI a diminué de 10 % en Picardie. La plus forte baisse se situe dans l'Aisne (-12 %) alors que, dans l'Oise et la Somme, le RMI a respectivement reculé de 9 % et 8 %. Au niveau national, la baisse est de 8,6 % et représente environ 100 000 allocataires en moins. Cette forte baisse s'explique par plusieurs facteurs. Outre l'amélioration du marché du travail depuis deux ans, les effets mécaniques liés à la réforme du dispositif d'intéressement engendrent une diminution des ouvertures de droits au RMI. Mise en place en octobre 2006, la nouvelle mesure se compose de deux périodes : une période de trois mois au cours de laquelle le bénéficiaire cumule intégralement le RMI et son revenu d'activité et une période de neuf mois au cours de laquelle l'allocataire bénéficie d'une prime forfaitaire.

La diminution du RMI est liée aussi au développement du revenu minimum d'activité et du contrat d'avenir. Créé en mars 2004, le RMA a connu des débuts difficiles avant de connaître une hausse importante en 2005 grâce à l'extension de son application à l'allocation de parent isolé et à l'allocation aux adultes handicapés. En Picardie, 480 allocataires en bénéficient en 2007.

En 2005, vient s'ajouter au RMA, le contrat d'avenir qui a connu une hausse très importante jusqu'en 2007 : 2 805 Picards en sont bénéficiaires en 2007 contre 1 563 en 2006. Le développement de ces contrats a un effet direct sur la baisse du RMI puisque les allocataires bénéficiaires de ces contrats restent dans le dispositif RMI mais ne sont plus payés au titre du RMI.

Les départements de l'Aisne et de l'Oise sont pilotes depuis respectivement, novembre 2007 et janvier 2008, pour la mise en place du RSA (revenu de solidarité active), mais l'impact de ce dispositif ne pourra être évalué que plus tard.

Olivier GAYE
Caf de la Somme

Pour en savoir plus
Retrouvez toutes ces informations sur le site :
www.caf.fr